BRÉSIL - Paulo Câmara remet le rapport final de la Commission de la mémoire et de la vérité Dom Helder Camara

Blog des nouvelles du gouvernement de Pernambouc

lundi 13 novembre 2017, mis en ligne par Dial

22 septembre 2017.

Après 4 ans et demi de travail, la Commission d'État sur la mémoire et la vérité Dom Helder Camara, a remis, le 25 septembre, le rapport final sur ses recherches et enquêtes relatives aux violations, entre 1946 et 1988, des droits humains sur des citoyens, violations effectuées pour raisons politiques, au Pernambouc, ou contre des habitants, extérieurs à cet État. Au total, l'œuvre comporte plus de 100 000 documents répartis en deux volumes. Devenu une référence au Brésil, cette commission fut la première créée à un niveau d'État, et, jusqu'à présent, elle demeure la plus ancienne. La remise des deux volumes s'est effectuée solennellement en présence du gouverneur Paulo Câmara, au *Palacio do Campo das Princesas*.

Pour la réalisation de l'ensemble de cette œuvre, ont été réunis au total, 157 dépositions, lors de 50 séances publiques et 40, en privé. Présenté en deux volumes, le rapport vise à promouvoir et encourager des initiatives qui renforcent la démocratie. Le premier volume contient des informations sur la façon dont a été décidé le travail de la CEMVDHC, depuis ses débuts, son organisation et la planification stratégique et la méthodologie ; il contient, en outre, des récits sur la vie des victimes et les graves violations commises à l'encontre des 51 morts et disparus politiques, victimes de la répression, avec des biographies établies selon les organisations politiques.

Le second volume traite des difficultés de l'implantation de la démocratie au Brésil et de sa répercussion au Pernambouc, de l'intervention du capital extérieur dans les élections de 1962 et du fonctionnement et de la réalité du coup d'État militaire avec le mécanisme de « l'intervention planifiée » et la répression au Pernambouc. Le rapport décrit aussi les violations graves des droits de l'homme au Pernambouc, au niveau exécutif, législatif et judiciaire, au sein des milieux sociaux urbains, dans les milieux culturels et éducatifs, au sein des médias et dans le domaine religieux.
Le récit qui se veut une référence sur les droits de l'homme aborde finalement la responsabilisation pour les actes criminels cités, en donnant ses conclusions et ses recommandations. Les annexes figurant au second volume contiennent également les minutes des procès, les résumés des rapports de réunions, d'audiences, et l'inventaire du recueil physique de la Commission.

Étaient présents lors de la cérémonie, divers militants du Pernambouc, victimes de la répression, et des personnalités telles que João Goulart, fils de l'ancien président João Goulart chassé par le coup d'État militaire de 1964 ; José Almino de Alencar Silva Neto, fils de l'ex-gouverneur Miguel Arraes, chassé lui aussi par l'armée en 1964 ; Maria Cristina Capistrano, fille du dirigeant du Parti Communiste Brésilien, disparu en 1974, David Capistrano ; Mariluce de Souza Moura, ex-prisonnière politique et veuve de Gildo Macedo Lacerda, dirigeant de l'APML, qui a été tué à Recife ; Teresa Moura Lacerda, fille de Gildo Macedo, entre autres.

Tous les documents recueillis par la commission ont été collectés en partenariat avec le Gouvernement du Pernambouc, le secrétariat du Cabinet civil, et avec l'appui de diverses institutions telles les Commissions nationales de la vérité (CNV) et de l'amnistie (CNA), le ministère des affaires étrangères, la Cepe, le Fundaj, l'Assemblée législative et les Archives publiques de l'État de Pernambouc, les ministères publics

du Pernambouc et de l'État, le Congrès national, les Archives publiques nationales, les Commissions de la vérité de Rio de Janeiro, du Minas Gerais, Santa Catarina, et Rio Grande do Sul ; les archives publiques et privées, des organismes sur les droits de l'homme, des institutions religieuses, des universités, la presse, parmi d'autres. Le rapport comporte aussi une contribution spéciale des organisations et des familiers des morts et disparus.

Accès à la documentation

Tous les documents réunis par la CEMVDHC sont en accès gratuit et illimité aux Archives publiques de l'État de Pernambouc et sur les sites :

www.comissaodaverdade.pe.gov.br
www.acervocepe.com.br.

Les Cahiers de la mémoire et de la vérité

Pendant ses 5 ans d'activité, la CEMVDHC a publié cinq cahiers sur les affaires de grande importance et qui comportent un vaste recueil d'informations et d'archives. Parmi ceux-ci : Vol. 1 – Cahier de la Mémoire et Vérité ; Vol. II – Le Père Antônio Henrique Pereira da Silva Neto ; Vol. III – Habeas Corpus face au Tribunal Militaire Supérieur ; Vol. IV – Prix Nobel de la Paix : les agissements de la dictature militaire contre la désignation de Dom Helder Câmara et Vol. V – IBAD. Ingérence du capital étranger dans les élections au Brésil.

CEMVDHC

Instituée par la Loi 14 688 du 1er juin 2012, ratifiée par l'ancien gouverneur Eduardo Campos, la Commission d'État de la mémoire et de la vérité Dom Helder Camara a eu pour but de faire la lumière sur les cas de tortures, assassinats, viols, enlèvements, disparitions, dissimulation de cadavres, de leurs responsables, pratiqués par des fonctionnaires publics de l'État, pendant la période déterminée par l'article N°8 de l'acte des dispositions constitutionnelles transitoires, afin de donner accès au droit de mémoire et à la vérité historique, et promouvoir le renforcement de l'État démocratique de droit.

De surcroît, elle était responsable d'identifier et rendre publics les structures, les lieux, les institutions et les circonstances liés à la pratique des violations des droits de l'homme, leurs éventuelles ramifications au sein des diverses structures de l'État et de la société. Il a incombé aussi au groupe de travail de conseiller l'usage de mesures politiques publiques pour empêcher et éviter le retour de ces violations.

Traduction de **Gérard Panthier**.

Source (portugais) :
http://www.pe.gov.br/blog/2017/09/22/paulo-camara-apresenta-relatorio-final-da-comissao-da-memoria-e-da-verdade-dom-helder-camara/